

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Henri de STOCKALPER

M. Henri de Torrente, Député au
Conseil des Etats, Conseiller
d'Etat

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1903, tome 5, p. 1-4

© Abbaye de Saint-Maurice 2010



M. Henri de Torrenté

Député au Conseil des Etats
Conseiller d'Etat.

M. Henri de Torrenté

M. de Torrenté, l'éminent homme d'Etat, que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs des *Echos*, est né à Naples, le 6 octobre 1845. Tout enfant, il montrait déjà ce qu'il serait plus tard, un homme d'énergie et de caractère. C'est ce que disait de lui, alors qu'il n'avait encore que quatre ans, un vieux matelot qui le vit sur le bord de la mer à un moment où celle-ci était en furie :

« Celui-là sera plus tard un homme de poigne ».

Arrivé au pays de ses aïeux, M. de Torrenté fit ses études classiques à St. Maurice, et à Sion. Il embrassa le droit. Jeune avocat, il attira les regards de ses concitoyens qui admirèrent en lui le magistrat laborieux éclairé, profondément catholique. Aussi, le 4 mars 1877, les électeurs du district de Sion le choisirent-ils pour être leur représentant au Grand-conseil. Le jeune député a bien vite acquis l'estime de ses collègues, et quatre ans plus tard, il est nommé Conseiller d'Etat, en mai 1881. Puis, le 26 mai 1888, le parti conservateur appréciant en lui l'homme de talent et de conviction bien arrêtée, le nomme député aux Etats.

Pendant les 21 ans qu'il passa au Conseil d'Etat, M. de Torrenté s'est fait distinguer surtout comme directeur des Finances. Par un véritable coup de maître, il consolide les finances cantonales, et tandis que de tous côtés les budgets se bouclent par de gros déficits, il gère la fortune de l'Etat avec une sage économie. Le pays voit une grande partie de son sol hypothéquée à des créanciers étrangers, M. de Torrenté conçoit alors la création de la banque hypothécaire, qui est son œuvre à lui, et qui rend de si grands services à notre canton.

En 1893, il n'est au Conseil des Etats que depuis cinq ans, et, déjà, il s'est acquis les sympathies de ses amis de la

droite, l'estime de ses adversaires politiques, la confiance de tous. Aussi est-il appelé à la vice-présidence de ce corps par la quasi unanimité des députés. Sa modestie voudrait rester à l'écart, mais il s'incline devant la volonté de ses collègues, il se doit d'ailleurs à l'honneur de son canton. Le vice-président étant toujours par tradition élevé à la Présidence, l'année suivante, à pareille époque, soit le 6 juin 1894, M. de Torrenté est appelé à présider le Conseil des Etats. La nouvelle de cette nomination, d'ailleurs attendue, est saluée avec joie par tout le Valais. Le Canton est heureux et fier de l'honneur qui, pour la première fois, vient d'être décerné à l'un de ses magistrats les plus capables et les plus sympathiques. C'est un juste hommage rendu au talent et au caractère de l'élu.

Tout le pays est en fête. Le canon tonne et salue par une salve de 35 coups le nouveau Président ; 22 coups sont tirés en l'honneur des cantons et 13 au nom de nos différents districts. Le Conseil d'Etat envoie à l'élu un télégramme de félicitations et le drapeau valaisan est arboré sur l'hôtel du gouvernement.

Une année ou deux après, l'honorable magistrat demande qu'on veuille bien le laisser à son département et à sa famille ; on s'incline à regret devant sa détermination, mais chacun se propose dans son for intérieur de reporter bientôt sur lui son choix. En effet, le 29 Novembre dernier, le Grand-Conseil du Valais l'appelle de nouveau à le représenter à Berne. M. de Torrenté a pourtant bien résolu de se refuser à tout, mais il est trop bon patriote, il se sent encore trop de force, pour ne pas céder aux instances qui lui sont faites, et devant l'unanimité du vote il s'incline.

Tout le pays apprend avec un nouveau plaisir cette réélection. Il sait qu'en M. de Torrenté il a un représentant intransigeant au point de vue des principes et surtout un catholique à toute épreuve. Ce retour de M. de Torrenté à Berne a surtout été salué par la droite catholique dont il est un

des membres influents et où il avait laissé un grand vide ; il est salué par tous, sans distinction de parti, car tous apprécient ce magistrat aimable, franc, dévoué, vrai type du gentilhomme. Et nous, qu'il veut bien honorer de son amitié, nous lui présentons en terminant nos hommages respectueux, et nous formulons ce vœu que longtemps encore il représente le pays dans les Conseils de la Nation, et que bientôt nous le revoyions au poste d'honneur que lui méritent ses talents.

H. de S.